

De quoi parle t-on ?

Le vol à la fausse qualité, c'est le terme pour désigner des vols le plus souvent commis au domicile de leur victime par des malfaiteurs se présentant comme des professionnels. Ces faux policiers, postiers, plombiers, agents E.D.F., employés de mairie, assistantes sociales ou ramoneurs abusent généralement des personnes âgées. Ils se présentent fréquemment à deux, l'un retenant l'attention pendant que l'autre fouille les lieux et vole vos objets de valeur et vos liquidités.

En cas d'agression,
appelez le



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

vols à la
fausse qualité

n'ouvrez pas votre
porte à n'importe qui !



[vols à la fausse qualité]

n'ouvrez pas votre porte à n'importe qui

Quand quelqu'un sonne à la porte

- **Ne laissez entrer personne chez vous après 18 heures**, sachez également que les vols à la fausse qualité sont commis le plus souvent entre 10 heures et 15 heures ;
- Si la personne se présente à l'interphone ou à votre porte, **utilisez systématiquement l'entrebâilleur et le judas** ;
- **Demandez à voir la carte professionnelle recto verso et l'ordre de mission** (ou le justificatif de passage) même si la personne porte un uniforme. En cas de refus ou de doute, ne laissez pas entrer la personne ;
- Si vous souhaitez **vérifier l'identité de l'inconnu**, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.

Quand quelqu'un s'annonce chez vous

- Si vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, **vérifiez la venue de cette personne auprès de l'organisme d'origine**, votre bailleur, votre syndic, votre concierge ou vos voisins ;

N'hésitez pas aussi à **signaler à votre commissariat ou brigade de gendarmerie la venue à votre domicile d'une personne pour réaliser des travaux** (jardinage, ramonage,...) **ou une enquête** (sondage, recensement, ...). En effet, les auteurs des vols réalisent très souvent un repérage sur les lieux ;

- En cas de doute, **proposez un autre rendez-vous** à la personne afin de procéder aux vérifications nécessaires ;
- Si vous faites entrer une personne chez vous,

essayez de solliciter la présence d'un voisin. Ne quittez pas l'individu, accompagnez-le dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile ;

Quelques règles élémentaires à respecter

- **Évitez de mettre sur votre boîte aux lettres les mentions Madame X veuve Y ;**
- **Vérifiez toujours la présence de vos effets personnels** de valeur après le départ d'un inconnu ;
- **Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux**, votre argent ou tout autre objet de valeur.

Si vous avez le moindre doute, appelez votre commissariat, ou votre brigade de gendarmerie. En cas d'urgence, composez le 17